

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2012-001 : VALIDATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Le procès verbal de la séance du 16 décembre 2011 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 16 décembre 2011.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE
Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES
Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU
Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER
Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN
Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT
Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Nathalie DENIS– Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2012-002 : AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

-Convention de mise à disposition gracieuse du véhicule « Kangoo » à l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon,
-Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Lot

Ces points seront examinés et soumis au vote en fin de séance

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ajout des deux points sus nommés à l'ordre du jour du Conseil du 27 janvier 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS– Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE –Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

Arrivée de Madame Nathalie DENIS

N°2012-003 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Rapporteur : Danielle DEVIERS

En vertu de l'application combinée des articles L.5211-36 alinéa 2 et L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci, et ce, dans les seules Communautés de Communes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus.

Madame la Présidente, dans le cadre de son rapport, a présenté à l'assemblée un certain nombre d'informations et d'orientations destinées à lui permettre de préparer le prochain budget.

Les éléments ainsi communiqués ont permis d'évoquer successivement :

- la situation financière de la Communauté de Communes

- les perspectives des dépenses et recettes pour le budget primitif 2012

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS– Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE –Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N° 2012-004 : CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE – BUDGETS ANNEXES MULTISERVICE VIANDE ET HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant que la nomenclature comptable actuellement utilisée pour les budgets annexes multiservice viande et hôtel d'entreprises est la M4, applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial,

Considérant que le multiservice viande et l'hôtel d'entreprises ne sont pas des services publics locaux à caractère industriel et commercial,

Considérant qu'en conséquence, la nomenclature comptable qui leur est applicable est la M14,

Considérant que le changement de nomenclature comptable doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée,

Il est proposé d'appliquer la nomenclature comptable M14 pour les budgets annexes multiservice viande et hôtel d'entreprises, à compter de l'exercice 2012.

Vu l'avis favorable du bureau, en date du 16 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le changement de nomenclature comptable pour les budgets annexes Multiservice Viande et Hôtel d'entreprises,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N° 2012-005 : ACOMPTE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2012

Rapporteur : Nathalie DENIS

Considérant que le Conseil Communautaire délibère mi- mars, à l'occasion de la séance de vote des budgets, les attributions des subventions annuelles de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'en conséquence le versement des subventions ne pourrait avoir lieu que courant avril,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte des subventions, au début du mois de février 2012, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer et de verser au début du mois de février 2012, les acomptes de subventions suivants :

-55 980 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy-Bouriane (soit 223 920 € x ¼) – correspondant au quart de la subvention versée en 2011,

-30 750 € à la MJC de Gourdon pour l'ALSH (soit 123 000 € x ¼) – correspondant au quart de la subvention versée en 2011,

-17 812 € à la Crèche Parentale Ecoute s'il joue (soit 71 248 € x ¼) – correspondant au quart de la subvention versée en 2010.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve ces propositions de versements d'acomptes de subventions au titre de l'année 2012 dans les conditions présentées ci-avant

- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement des acomptes de subventions pour l'année 2012.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS– Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE –Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N° 2012-006 : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Serge BORIES

Considérant l'extension de la compétence voirie à l'ensemble des voies communales, rues et places,

Considérant le surcroit de missions et de charge de travail que cette extension implique,

Il est proposé de créer deux postes d'adjoints technique de 2^{ème} classe à temps complet. Les agents qui effectueront des missions d'entretien de voirie, percevront la rémunération afférente à leur grade.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la création de deux postes d'adjoints technique de 2^{ème} classe à temps complet dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à procéder aux recrutements,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS– Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE –Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2012-007 : MCEF- MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU POUR LA MISSION LOCALE

Rapporteur : Maire- Odile DELCAMP

En séance du 16 décembre 2009, le Conseil Communautaire avait déterminé les loyers afférents aux locaux de la Maison Commune Emploi Formation (délibération n°2009-172). Les organismes financés par le Conseil Régional Midi Pyrénées sont exonérés de loyer pendant 10 ans. Les partenaires extérieurs paient un loyer de 1.30 € par m².

L'ensemble des occupants remboursent les charges de fonctionnement liées au bâtiment au prorata des surfaces occupées.

Les locaux sont utilisés par l'association Maison Commune Emploi Formation, le Bureau Territorial du Lot, la Mission Locale et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Le Bureau Territorial utilise, pour le moment un local de 12.18m² adjacent à la MCEF.

La Mission Locale sollicite la location d'un bureau supplémentaire et souhaiterait, pour des raisons évidentes de praticité, que celui-ci soit contigu à ses actuels locaux.

Au vu de l'accord du Bureau Territorial de déplacer ses permanences, dans le bureau mitoyen à l'espace affecté au CRPF, il est possible de proposer à la Mission Locale, la location d'un bureau adjacent aux bureaux qu'elle occupe actuellement.

Dans le cadre de la répartition des charges de fonctionnement, il convient de modifier la répartition des surfaces occupées entre les utilisateurs de la maison commune emploi formation comme indiquée en annexe.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la répartition des surfaces utilisées entre les occupants de la maison commune emploi formation comme indiquée en annexe,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles pour la mise à disposition des locaux auprès de la Mission Locale et du Bureau Territorial,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles pour solliciter auprès des occupants le remboursement des charges de fonctionnement du bâtiment

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS– Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE –Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N° 2012-008 : CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES AU TITRE DU 1^{ER} SEMESTRE 2012

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Le calendrier des séances du Conseil Communautaire pour le 1^{er} semestre 2012 doit être déterminé. Les dates suivantes sont proposées :

- le mercredi 21 mars 2012 à 17h30 en salle de conférence de la Maison Communautaire,
- le mercredi 23 mai 2012 à 17h30 à Uzech les Oules,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le calendrier des Conseils Communautaires au titre du 1^{er} semestre 2012 comme indiqué ci – avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS– Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE –Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2012-009 : SUBVENTION « Esterina ALFANO » POUR LA REHABILITATION D'UN LOGEMENT

Rapporteur : Christian LALANDE

Considérant la délibération n°2011-10 du 09 février 2011, approuvant le versement par la Communauté de Communes d'aides à la réhabilitation de logements dans le cadre de l'opération Programme d'Intérêt Général « Habitat » du Pays Bourian,

Considérant que la Communauté de Communes a validé une participation au financement des projets à hauteur de 10% plafonnés à 5 000 € pour les bailleurs, sous réserve d'utilisation de matériaux écologiques, et 2 000 € pour les occupants avec un minimum de 500 € pour les projets de rénovation thermique,

Considérant le dossier transmis par le PACT HABITAT & DEVELOPPEMENT, concernant la réhabilitation par Madame Esterina ALFANO, d'un logement sis 6 Rue Jean Jaurès 46300 Gourdon,

Considérant que les éléments de ce dossier rentrent dans les critères de versement de l'aide à la solidarité écologique pour les projets de rénovation thermique, pour un montant minimum de 500 €,

Il est proposé de verser à Madame Esterina ALFANO, la somme de 500 €, pour la rénovation d'un logement situé 6 Rue Jean Jaurès 46300 Gourdon, dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes, au Programme d'Intérêt Général « Habitat » du Pays Bourian.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- approuve le versement d'une subvention de 500 € à Madame Esterina ALFANO dans les conditions ci avant présentées,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS– Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE –Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N° 2012-010 : APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY POUR LA PERIODE 2012-2024

Rapporteur : Marie-Françoise TALAYSSAT

Depuis février 2007 le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy travaillait à la révision de la charte du PNR, pour préparer son renouvellement pour la période 2012 – 2024.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le projet de Charte révisée a été soumis à enquête publique du 11 juillet au 12 août 2011. La commission d'enquête ayant émis un avis favorable, le Comité syndical du PNR a approuvé, par délibération du 29 novembre 2011 le projet de charte et ses annexes.

Dans la mesure où la Commune de Soucirac est inscrite dans le périmètre d'étude du PNR des Causses du Quercy, il convient d'approuver le projet de charte 2012-2024, pour permettre à cette Commune, si elle en exprime à son tour la volonté, d'être intégrée au périmètre du PNR.

Après présentation du courrier du Président du Conseil Régional et du projet de charte, d'où il ressort pour l'essentiel que :

Le territoire d'un PNR représente une entité naturelle et paysagère remarquable, dont l'intérêt est reconnu, tant au niveau régional qu'au niveau national.

L'identité forte des Causses du Quercy s'appuie sur un lien historique entre l'Homme et le Causse, qui est le fondement de ce territoire très rural.

L'objectif du projet de charte est de faire du territoire du PNR un espace de solidarité en capacité de répondre aux enjeux de demain.

Ainsi le projet de charte est un agenda 21, outil privilégié de mise en œuvre d'une politique de développement durable, reposant sur le triptyque : Environnement, Economie, Social, dans un souci de bonne gouvernance.

Fruit d'une large participation, ce projet de territoire a été élaboré par et pour les habitants, acteurs socio-économiques, élus du territoire, en partenariat avec les collectivités et l'Etat.

Il se structure autour de trois axes :

- Axe 1 : Mettre en œuvre une gestion des ressources économes et garantes de la qualité des patrimoines ;
- Axe 2 : Innover pour développer l'activité et l'emploi ;
- Axe 3 : Faire des Causses du Quercy un territoire accueillant, solidaire et ouvert.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

L'inscription de la Commune de Soucirac dans le périmètre d'étude du PNR se justifie par sa situation sur la frange ouest du causse de Labastide-Murat, dont la position au basculement vers la Bouriane permet d'identifier, en les distinguant, les caractéristiques de ces deux terroirs.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve sans réserve ni observation le projet de Charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy dans l'ensemble de ses dispositions (rapport, plan et annexes)
- prend acte de ce que cette approbation aura effet pour la durée de validité de la charte, soit 12 années à compter de la publication du décret du premier ministre
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS– Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N° 2012-011 : AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE GOURDON-MODALITES DE FINANCEMENT

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

Par une délibération du 26 octobre 2011, le Conseil Communautaire validait le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension d'un local commercial en office du tourisme intercommunal.

Les études démarreront début février 2012, avec pour objectif un démarrage des travaux en fin d'année 2012. Une longue concertation sera menée pendant les phases d'étude, afin d'intégrer au mieux les contraintes du site.

Ce calendrier étant court, il est nécessaire d'anticiper les demandes de subventions pour l'opération, auprès des différents partenaires du projet.

L'opération est estimée à 440 000,00 € HT (y compris la provision pour divers et imprévus d'un montant de 50 000€). Le montant de la part finançable est donc estimé à 390 000 € HT (hors provision pour divers et imprévus.)

Une demande de subvention sera adressée à l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au Conseil Régional de Midi-Pyrénées et au Conseil Général du Lot, pour un montant total estimé à 234 531,00 € ce qui représente 60% du total de la part finançable de l'opération, selon la répartition suivante :

- DETR	:	20% soit 78 177 €
- Conseil Régional de Midi Pyrénées	:	20% soit 78 177 €
- Conseil Général du Lot	:	20% soit 78 177 €

Vu l'avis favorable en date du 16 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise l'envoi de dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Département du Lot,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS– Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE –Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N° 2012-012 : CESSION A TITRE GRATUIT DU MATERIEL DE RECEPTION A L'ASSOCIATION
« LES FETES DU CEOU »

Rapporteur : Yves LOUBIERES

Par délibération en date du 27 mai 2009 vous aviez approuvé l'acquisition à titre gratuit du matériel utile à l'organisation de manifestations, appartenant à l'association l'Etoile d'Oc.

Cette délibération s'inscrivait dans le cadre du soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, et concernait le matériel dont la liste suit :

- 2 tentes de réception de 72 m² (6m x 12m) et 1 tente de réception de 160 m² (8m x 20m), équipées de coffrets électriques, éclairages étanches et éclairages de sorties de secours,
- 1 plancher de bal de 198 m² (modules de 4 m²),
- 1 podium de 70 m² (modules de 4 m² et 2 m²),
- 3 lèves tentes,
- 2 remorques routières et une remorque agricole pour le transport du matériel.

Aujourd'hui la CCQB assure le service de gestion de matériel de réception auprès des comités des fêtes du territoire dans le cadre d'un marché de location, et n'utilise plus le matériel listé ci-dessus.

Considérant la dissolution de l'association « l'Etoile d'Oc »,

Considérant la dévolution des actifs et biens détenus par cette dernière à l'association « Les fêtes du Céou »,

Considérant la sollicitation du bureau de l'association « Les Fêtes du Céou » d'acquiescer à titre gratuit, le matériel de réception dont la liste est établie ci-dessus, par courrier en date du 14 décembre 2011.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire par 34 votes pour et 1 abstention (Madame Yvette Delmas) :

- valide la cession à titre gratuit et en l'état à l'association « Les Fêtes du Céou », le matériel de réception consistant à :

- 2 tentes de réception de 72 m² (6m x 12m) et 1 tente de réception de 160 m² (8m x 20m), équipées de coffrets électriques, éclairages étanches et éclairages de sorties de secours,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- 1 plancher de bal de 198 m² (modules de 4 m²),
 - 1 podium de 70 m² (modules de 4 m² et 2 m²),
 - 3 lèves tentes,
 - 2 remorques routières et une remorque agricole pour le transport du matériel,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signature utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS– Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE –Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2012-013 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DU VEHICULE « KANGOO » A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE GOURDON

L'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon participe, avec Lot Tourisme, au salon du Tourisme qui se déroulera, à Toulouse, du 03 février 2012 au 05 février 2012.

Ce salon permettra à l'OTI de mettre en avant les attraits touristiques du territoire de la CCQB, mais nécessitera une importante logistique avec en particulier le besoin d'un véhicule dans lequel pourra contenir l'ensemble des documents et matériels nécessaires à la mise en place d'un stand.

L'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon, ne possédant pas de véhicule adapté à cet usage, sollicite la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour le prêt de son véhicule de service « Kangoo », du jeudi 02 février au lundi 06 février 2012.

Il est donc proposé de conclure une convention de mise à disposition du véhicule « Kangoo » selon les modalités décrites dans le modèle joint en annexe.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la conclusion de la convention de mise à disposition gracieuse du véhicule de service « Kangoo » à l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon pour la période du 02 au 06 février 2012, afin de participer au salon du Tourisme à Toulouse,

- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept janvier, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 16 janvier 2012

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS– Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Jean LOUBIERES – Roger GUITOU procuration à Mr Philippe MARTEGOUTE – Philippe MARTEGOUTE –Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT– Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Eric BESSIERES– Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX– Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ– Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX– André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT– Marie- Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ– Patrick DELPECH

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N° 2012-014 : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU LOT

Lors de son Conseil d'administration du 28 février 2011 et de l'Assemblée Générale du 15 juin 2011, le CAUE a décidé d'ouvrir son adhésion aux communes et communautés de communes sans remettre en cause le principe de gratuité inscrit dans la Loi de 1977 ni les conditions actuelles de ses interventions.

Cette adhésion, d'un montant de 150€ pour les collectivités de plus de 2 000 habitants et ce pour l'année 2012, permettra à la Communauté de Communes Quercy Bouriane de prendre part activement aux instances du CAUE, en nommant un représentant qui sera appelé à siéger au sein des Assemblées générales et du Conseil d'Administration.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'adhésion de la Communauté de Communes au CAUE du Lot pour l'année 2012 et ce pour un montant de 150 €,

- décide de nommer un représentant de la collectivité pour siéger au sein des instances du CAUE du Lot,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS